



UNIVERSITÀ  
DEGLI STUDI  
FIRENZE

## AVENANT A LA CONVENTION DE COOPERATION

### pour la délivrance d'un double diplôme

dans le cadre du grade de Master « Integrative Chemistry and Innovation » et de la Laurea Magistrale LM-54

entre

**L'Ecole nationale supérieure de Chimie de Paris** (11 rue Pierre et Marie Curie, 75231 Paris Cedex 05, France), représentée par son Directeur, M. Christian LERMINIAUX, et ci-après désignée « Chimie Paris-PSL »,

**L'Université Paris Sciences et Lettres** (60, rue Mazarine – 75006 Paris, France), représentée par son Président, M. Alain FUCHS, et ci-après désignée « Université PSL », en tant que tel et venant aux droits en tant que mandataire de :

L'Ecole normale supérieure, ci-après désignée « ENS-PSL » ;

L'Ecole supérieure de physique et de chimie de la ville de Paris ci-après désignée « ESPCI Paris-PSL ».

Et

**L'universita' Degli Studi Di Firenze**, (Piazza San Marco, 4 – 50121 Firenze, Italie), représentée par sa Rectrice Prof. Alessandra PETRUCCI, et ci-après désignée « Université de Florence »,

Ensemble, dénommées « les Parties »

### Préambule

Attendu que « les Parties »

- ont signé une convention de double diplôme international en 2022 pour une durée de 4 ans, ci-après « la convention »,
- souhaitent modifier certains articles de cette convention,

Il est convenu ce qui suit :

### L'article 2.1 de la convention est remplacé par :

2.1. La « Scuola di Scienze MMFFNN » de la « Laurea Magistrale » (LM-54) de l'Université de Florence organisera un appel à candidatures chaque année réservé aux étudiants inscrits au cursus « Scienze Chimiche » ou au cursus « Advanced Molecular Sciences ». Les coordinateurs académiques (voir art. 5.9)

des deux cursus sélectionneront un maximum de cinq (5) étudiants de l'Université de Florence. Les critères de sélection prendront en compte l'excellence académique.

**L'article 3.3.1 de la convention est remplacé par :**

Les étudiants inscrits à l'Université de Florence demeurent étudiants de cette institution pour toute la durée de préparation du diplôme. Les étudiants doivent obtenir 60 ECTS de la Laurea Magistrale LM54 et 60 ECTS (dont 30 ECTS relatifs au stage de fin d'étude) du Master à l'Université PSL selon les règles en vigueur dans chaque institution. Ils seront régulièrement inscrits au grade de Master « Integrative Chemistry and Innovation » à Chimie Paris-PSL. A l'issue de ces deux années de formation (une année à l'Université de Florence et une année à l'Université PSL), ils obtiendront le diplôme de grade de Master « Integrative Chemistry and Innovation » de l'Université PSL opéré par Chimie Paris-PSL et le diplôme « Laurea Magistrale in Scienze Chimiche » (LM54) ou « Laurea Magistrale in Advanced Molecular Science » (LM 54) de l'Université de Florence selon leur inscription en première année à l'Université de Florence.

**Article 3**

Le présent avenant n°1 entre en vigueur à la date de sa signature par l'ensemble des Parties, pour toute la durée de la convention.

Les dispositions non modifiées par le présent avenant demeurent pleinement applicables dans les mêmes termes pour toute la durée de la convention.

Fait en 6 exemplaires originaux, 3 en français et 3 en italien, les deux versions linguistiques étant d'égale valeur juridique.

Pour l'Université PSL  
Le Président, Alain FUCHS

Date :   
26 JUL. 2023



  
Pour l'Université de Florence  
La Rectrice, Prof. Alessandra PETRUCCI



Date : 12 OTT 2023

04 SEP. 2023

Pour Chimie Paris-PSL,  
Le Directeur, Christian LERMINIAUX

